



Accident de travail déclassé en arrêt maladie

Par romantica, le 20/02/2011 à 10:02

Bonjour,

le 21/07/10 je été victime d'un accident de trajet en me rendant a mon travail.

l'accident est déclaré avec témoin et accepté par mon employeur(Mairie)

le 31/01/11 je suis convoqué chez un expert médical.

ses conclusions:

Agent marchant avec une canne à gauche et boiterie

Membre inférieur droit:

-Pas de déformation visible.

-Tendance au Valgus

-Absence de choc rotulien

-La palpation est déclaré douloureuse dans son ensable.

-La recherche de laxité est impossible en raison des douleurs déclarées.

lésions:contusion du genou droit et du coude gauche avec phlébite secondaire.

Les soin et arrêt de travail étaient justifié dans le cadre AT

Consolidation le 31/01/11

Poursuite de l'arrêt de travail dans le cadre maladie au titre de l'état préexistant

séquelle:raideur du genou droit IPP Globale 8%

État préexistant ayant un caractère médical d'aggravation fonctionnelle lié(boiterie)

médicalement séparables:énarthrose avec raideur IPP 5%.

conclusion la victime ne peut plus reprendre le poste qu'elle avait

son accident de travail est déclassée en maladie;

de quel droit?

merci de vos réponses